

222C0537
FR0000073298-FS0148

8 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

IPSOS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 mars 2022, complété le 8 mars, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.¹ (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mars 2022, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Asset Management (UK) Limited et JP Morgan Investment Management Inc. qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société IPSOS, et détenir, pour le compte desdits clients, 2 228 451 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Asset Management (UK) Limited	2 209 780	4,97	2 209 780	4,42
JP Morgan Investment Management Inc	18 671	0,04	18 671	0,04
Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.	2 228 451	5,01	2 228 451	4,46

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IPSOS sur le marché.

Au titre de l'article L. 239-I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir par assimilation 54 175 actions IPSOS³ (prises en compte ci-dessus) au titre de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, sans échéance.

¹ Agissant pour le compte de clients sous mandat.

² Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 49 972 034 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un delta de 1.